

ministère
des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme
et de la Mer

DELEGATION DE SIGNATURE



Inspection
du Travail
des Transports
Direction
Régionale
Languedoc-
Roussillon
Auvergne

Le Directeur Régional du Travail des Transports de MONTPELLIER chargé de la circonscription régionale LANGUEDOC-ROUSSILLON – AUVERGNE

- **VU** le code du travail, notamment ses articles L.611-4, R.321-2, R.3321-5, R.321-7 et R.321-8,
- **VU** le décret n° 2003-788 du 22 août 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur régional du travail des transports,
- **VU** l'arrêté ministériel du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'Inspection du Travail des Transports,
- **VU** l'arrêté ministériel du 6 février 2001 portant nomination de Monsieur ORTIN Roger dans l'emploi de directeur régional du travail des transports des régions LANGUEDOC-ROUSSILLON – AUVERGNE,
- **VU** la décision ministérielle du 30 mai 1997 modifiée fixant la compétence territoriale des services déconcentrés de l'Inspection du Travail des Transports,

DECIDE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude NAUDAN Inspecteur du travail des transports chargé de la subdivision d'Inspection du Travail des Transports de Perpignan dont la compétence territoriale s'étend aux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales à l'effet de signer :

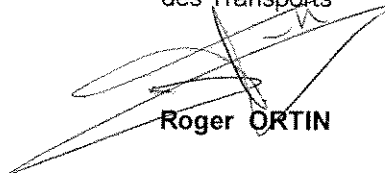
- les décisions de réduction de délai d'envoi des lettres de licenciement pour motif économique prévues par l'article R.321-2 du code du travail,
- les constats de carence de plan de sauvegarde de l'emploi prévus par l'article L.321-7, 3^{ème} alinéa du même code,
- les avis d'irrégularités de procédure de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une période de 30 jours prévus par l'article L.321-7, 7^{ème} alinéa du code susvisé,
- les propositions de complément ou de modification des plans de sauvegarde de l'emploi faites en vertu de l'article L. 321-7 du code susmentionné.

520, Allée Henri II
de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2
téléphone :
04 67 20 42 55
télécopie :
04 67 20 42 56
DRTT-LR-A
@equipement.gouv.fr

Art. 2 : La présente décision sera publiée aux recueil des actes administratifs des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2005

Le Directeur Régional du Travail
des Transports

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Roger ORTIN